



PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des Territoires et de la Mer
des Alpes-Maritimes

Service Eau et Risques

ARRÊTÉ

DÉLIMITANT LES PARTIES DE COURS D'EAU SUSCEPTIBLES D'ACCUEILLIR DES FRAYÈRES OU DES ZONES DE CROISSANCE ET D'ALIMENTATION DE LA FAUNE PISCICOLE AU SENS DE L'ARTICLE L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

le Préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 432-3 et R. 432-1 à R. 432-1-5 ;

VU l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R, 432-1 du code de l'environnement ;

VU l'avis du Président de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique en date du 14 novembre 2012,

VU l'avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques émis lors de ses séances du 9 novembre 2012 et du 7 décembre 2012,

VU l'avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites émis lors de sa séance du 21 novembre 2012 ;

CONSIDERANT la nécessité de préserver les frayères du barbeau méridional (*Barbus meridionalis*), de la truite fario (*Salmo trutta*) et du chabot (*Cottus gobio*)

CONSIDERANT la nécessité de préserver les zones de croissance et d'alimentation de la blennie fluviatile (*Salaria fluviatilis*) et de l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

ARRETE

ARTICLE 1

L'inventaire prévu à l'article R 432-1-1-I du code de l'environnement des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères de barbeau méridional, de truites et de chabot est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe 1 du présent arrêté.

ARTICLE 2

L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1-II du code de l'environnement des parties de cours d'eau sur lesquels ont été observés la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins de blennie fluviatile est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe 2 du présent arrêté.

ARTICLE 3

L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1-III du code de l'environnement des parties de cours d'eau sur lesquels la présence d'écrevisses à pattes blanches a été observée est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe 3 du présent arrêté.

ARTICLE 4

Constitue une frayère à poissons au sens de l'article L. 432-3 du code de l'environnement toute partie de cours d'eau visée dans les annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Constitue une zone de croissance ou d'alimentation des crustacés, au sens de l'article L. 432-3 du code de l'environnement toute partie de cours d'eau visée dans l'annexe 3 du présent arrêté.

ARTICLE 5

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre en charge de l'écologie.

L'absence de réponse dans un délai de quatre mois constitue un rejet tacite du recours.

Le présent arrêté, ainsi que les décisions de rejet des recours gracieux et hiérarchiques, peuvent être déférées dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Nice.

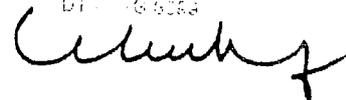
ARTICLE 6

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et le chef du service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes et sur son site internet
- affiché dans toutes les mairies du département.

Fait à Nice, le 27 DEC. 2012

*Pour le Préfet absent,
Le Secrétaire Général
D. L. G. S. S.*



GÉRARD LIVOIRY

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE
DE LA FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
Liste des espèces fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement

ANNEXE 1

Liste 1 Poissons : Inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce

Espèces concernées : Barbeau méridional, Chabot, Truite fario

Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Espèces présentes
--------------------------------	--------------------	-------------------	-------------------

Bassin du VERDON

L'Artuby	Limite départements 04/06, commune VALDEROURE	Limite départementale 83/06, commune SERANON	Truite fario
Rieu Tort	Source, commune SERANON	Limite départementale 83/06, commune SERANON	Truite fario
Lane	Source, commune ANDON	Confluence avec l'Artuby, Commune de VALDEROURE	Truite fario

Bassin de la SIAGNE

Siagne	Confluence avec le Vallon de Nans, commune ESCRAGNOLLES	Confluence avec la Siagne de la Pare, commune SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE	Truite fario
Siagne de Pare (Siagnole d'Escragnolles)	Extrémité amont du tronçon interdépartemental 06/83 (cascade du Raïs), commune ESCRAGNOLLES	Confluence avec la Siagne, commune ESCRAGNOLLES	Barbeau méridional ; Truite fario
Siagne (tronçon interdépartemental)	Confluence avec la Siagne de la Pare, commune ESCRAGNOLLES	Limite départementale, confluence avec la Frayère, commune AURIBEAU-SUR-SIAGNE	Barbeau méridional ; Truite fario
Frayère	Confluence avec le Vallon des Ribes (aval station d'épuration Peymeinade), commune PEYMEINADE	Confluence avec la Siagne, commune AURIBEAU-SUR-SIAGNE	Barbeau méridional
Mourachonne	Passage sous la RD 6185 (Pénétrante Cannes-Grasse), commune MOUANS-SARTOUX	Confluence avec la Siagne, commune PEGOMAS	Barbeau méridional
Siagne	Aval de la Siagne interdépartementale, commune PEGOMAS	Seuil Anti-sel, commune MANDELIEU-LA-NAPOULE	Barbeau méridional ; Truite fario

Bassin de la GRANDE FRAYERE

Grande Frayère	Passage sous l'autoroute A8, commune LE CANNET	Mer, commune CANNES	Barbeau méridional
Petite Frayère	Pont sur le Chemin de Coudouron; Point Coté 36 ; commune LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE	Confluence avec la Grande Frayère, commune CANNES	Barbeau méridional

Bassin de la BRAGUE

Brague	Source, commune CHATEAUNEUF DE GRASSE	Mer, commune ANTIBES	Barbeau méridional ; Truite fario
Bouillide	Source, commune MOUGINS	Confluence avec la Brague, commune BIOT	Barbeau méridional
Valmasque	Source, commune MOUGINS	Confluence avec la Brague, commune ANTIBES	Barbeau méridional

Bassin du LOUP

Loup	Source, commune ANDON	Mer, commune de VILLENEUVE-LOUBET	Barbeau méridional ; Truite fario
Ganière	Confluence avec le vallon du Vespluis, commune COURSEGOULES	Confluence avec le Loup, commune GREOLIERES	Barbeau méridional ; Truite fario
Vallon de la Crous et vallon de Maupas, et ses affluents	RD 603, commune CIPIERES	Confluence avec le Loup, commune CIPIERES	Truite fario
Vallon des Combes	Source, commune COURMES	Confluence avec le Loup, commune COURMES	Truite fario
Ravin du logis neuf	Source, commune CAUSSOLS	Confluence avec l'embut de Caussol, commune CAUSSOLS	Truite fario
Miagne	Pont du Hameau des cigales, commune ROQUEFORT-LES-PINS	Confluence avec le Loup, commune ROQUEFORT-LES-PINS	Barbeau méridional

Bassin de la CAGNE

Cagne	Source, commune COURSEGOULES	Mer, commune CAGNES-SUR-MER	Barbeau méridional ; Truite fario
Cagnette	Source, commune BEZAUDUN-LES-ALPES	Confluence avec la Cagne, commune COURSEGOULES	Truite fario
Malvan	Pont de la RD2, commune SAINT-PAUL	Confluence avec la Cagne, commune CAGNES-SUR-MER	Barbeau méridional

Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Espèces présentes
--------------------------------	--------------------	-------------------	-------------------

Bassin du VAR

Var	Pont d'Estenc, commune ENTRAUNES	La Mer, commune NICE	Barbeau méridional ; Truite fario
Garreton	Pied de la Falaise, Limite zone coeur du PN Mercantour, commune ENTRAUNES	Confluence avec le Var, commune ENTRAUNES	Truite fario
Ruisseau de Chastelonette	Point coté 1320 (confluence ravin des Rinières), commune SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES	Confluence avec le Var, commune ENTRAUNES	Truite fario
Ravin du Mounard	Confluence Vallon de Trinquier, commune SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES	Confluence avec le Var, commune SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES	Truite fario
Riou d'Enaux, et ses affluents	Source, commune VILLENEUVE-D'ENTRAUNES	Confluence avec le var, commune VILLENEUVE-D'ENTRAUNES	Truite fario
Barlatte	Confluence Barlattette, commune CHATEAUNEUF-D'ENTRAUNES	Confluence avec le var, commune GUILLAUMES	Truite fario
Vallon des Roberts	Source, commune GUILLAUMES	Confluence avec le Var, commune GUILLAUMES	Truite fario
Vallon de Cante	Point coté 975, confluence avec le Rio, commune SAUZE	Confluence avec le var, commune GUILLAUMES	Truite fario
Ravin de Chaudan	Source, commune DALUIS	Confluence avec le Var, commune DALUIS	Barbeau méridional
Vallon de Berthéou	Source, commune DALUIS	Confluence avec le Var, commune GUILLAUMES	Barbeau méridional
Vallon de Talon	Source, commune CROIX SUR ROUDOULE	Confluence avec le Var, commune DALUIS	Barbeau méridional
Riou de Daluis	Confluence avec le ruisseau de Clape point coté 898, commune DALUIS	Confluence avec le Var, commune DALUIS	Barbeau méridional
Roudoule	Source, commune AUVARE	Confluence avec le Var, commune PUGET-THENIERS	Barbeau méridional ; Truite fario
Riou Blanc	Source, commune THIERY	Confluence avec le var, commune VILLARS-SUR-VAR	Truite fario
Cians, ses affluents et sous affluents	Passage busé de la station d'épuration de Beuil, commune BEUIL	Confluence avec le Var, commune TOUET-SUR-VAR	Barbeau méridional ; Truite fario
Ruisseau de l'Espignole, et ses affluents	Source, commune VILLARS-SUR-VAR	Confluence avec le Var, commune VILLARS-SUR-VAR	Barbeau méridional ; Truite fario
Ruisseau du Serse et de Vestoasc	Passerelle du sentier du Village point coté 374, commune MALAUSSENE	Confluence avec le Var, commune MALAUSSENE	Barbeau méridional ; Truite fario
Vallon de Saint-Blaise, et ses affluents	Source, commune SAINT-BLAISE	Confluence avec le Var, commune SAINT-BLAISE	Barbeau méridional ; Truite fario

Bassin du VAR - Sous-bassin de la VESUBIE

Vésubie y/c Boréon et Madone de Fenestre, leurs affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-MARTIN-VESUBIE	Confluence avec le Var, commune UTELLE	Barbeau méridional ; Chabot; Truite fario
---	--------------------------------------	--	---

Bassin du VAR - Sous-bassin de la TINÉE

Tinée	Source, commune SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	Confluence avec le Var, commune UTELLE	Barbeau méridional ; Truite fario
Rio	Source, commune SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	Confluence avec la Tinée, commune SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	Truite fario
Vallon de Gialorgues	Prise d'eau de l'usine hydro-électrique de Gialorgues, commune SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	Confluence avec la Tinée, commune SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	Truite fario
L'Ardon	Source, commune SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	Amont de l'Ardon couvert, commune SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	Truite fario
Vallon du Bourguet	Prise d'eau ancien Canal rive droite, commune SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	Confluence avec la Tinée, commune SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	Truite fario
Vallon de Douans	Hameau de Douans, commune SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	Confluence avec la Tinée, commune SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	Truite fario
Vallon de Roya, et ses affluents	Source, commune SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	Confluence avec la Tinée, commune SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	Truite fario
Vallon de Louch	Source, commune ISOLA	Confluence avec la Tinée, commune ISOLA	Truite fario
Torrent de la Guercha, et ses affluents	Source, commune ISOLA	Confluence avec la Tinée, commune ISOLA	Truite fario
Ruisseau de Valabre	Source, commune ISOLA	Confluence avec la Tinée, commune ROURE	Truite fario
Vallon de Mollières, et ses affluents	Source, commune VALDEBLORE	Confluence avec la Tinée, commune SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	Truite fario
Ruisseau de Longon	Source, commune ROURE	Confluence avec la Tinée, commune SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	Truite fario
Vionène	Amont de Vignols, commune ROUBION	Confluence avec la Tinée, commune SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	Truite fario
Riou de Saint Sauveur	Source, commune RIMPLAS	Confluence avec la Tinée, commune SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	Truite fario
Ruisseau de Gaudissart	Source, commune ILONSE	Confluence avec la Tinée, commune ILONSE	Truite fario
Vallon d'Abéliéra	Source, commune ILONSE	Confluence avec la Tinée, commune ILONSE	Barbeau méridional ; Truite fario
Vallon du Moulin	Source, commune ILONSE	Confluence avec la Tinée, commune ILONSE	Truite fario

Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Espèces présentes
Vallon des Millefontes et Gros Vallon	Sources des Millefontes, commune VALDEBLORE	Confluence du Gros Vallon avec le Vallon de Bramafan, commune VALDEBLORE	Truite fario
Vallon d'Ullion	Source, commune MARIE	Confluence avec la Tinée, commune MARIE	Truite fario
Ravin de Duina	Source, commune ILONSE	Confluence avec la Tinée, commune ILONSE	Barbeau méridional ; Truite fario
Vallon de la Serre	Source, commune BAIROLS	Confluence avec la Tinée, commune BAIROLS	Truite fario
Vallon du Monar	Source, commune CLANS	Confluence avec la Tinée, commune CLANS	Barbeau méridional ; Truite fario
Vallon de Figgiette	Source, commune CLANS	Confluence avec la Tinée, commune CLANS	Truite fario
Vallon de Pèlerin	Source, commune CLANS	Confluence avec la Tinée, commune LA TOUR	Truite fario
Vallon de Ginouire	Source, commune LA TOUR	Confluence avec la Tinée, commune LA TOUR	Barbeau méridional ; Truite fario
Ruisseau de Saint-Jean, et ses affluents	Source, commune LA TOUR	Confluence avec la Tinée, commune LA TOUR	Truite fario
Ruisseau des Carbonnières	Source, commune UTELLE	Confluence avec la Tinée, commune UTELLE	Barbeau méridional ; Truite fario

Bassin du VAR - sous- bassin de l'ESTERON

L'Esteron	Limite départements 04/06, commune SAINT-AUBAN	Confluence avec le Var, commune LE BROC	Barbeau méridional ; Truite fario
Bouyon	Source, commune COURSEGOULES	Confluence avec l'Esteron, commune LE BROC	Barbeau méridional ; Truite fario
Latti	Source, commune REVEST-LES-ROCHES	Confluence avec l'Esteron, commune GILLETTE	Barbeau méridional
Ruisseau de Ciavarlina, et ses affluents	Source, commune TOUDON	Confluence avec l'Esteron, commune GILLETTE	Barbeau méridional ; Truite fario
Riou de Pierrefeu	Confluence du Vallon de Mont Gros, commune PIERREFEU	Confluence avec l'Esteron, commune PIERREFEU	Barbeau méridional ; Truite fario
Riou de Collongues, et ses affluents	Source, commune AMIRAT	Confluence avec l'Esteron, commune LES MUJOLS	Truite fario
Gros Riou, et ses affluents	Source, commune PIERREFEU	Confluence avec l'Esteron, commune ROQUESTERON	Barbeau méridional ; Truite fario
Vallon de la Bouisse	Source, commune CONSEGUDES	Confluence avec l'Esteron, commune ROQUESTERON-GRASSE	Barbeau méridional ; Truite fario
Riolan, ses affluents et sous affluents	Source, commune LA PENNE	Confluence avec l'Esteron, commune SIGALE	Barbeau méridional ; Truite fario
Vallon de la Chabrière	Confluence avec le Vallon de Miaynes, commune ROQUESTERON-GRASSE	Confluence avec l'Esteron, commune ROQUESTERON-GRASSE	Truite fario
Vallon de Végay	Pied de la cascade, commune AIGLUN	Confluence avec l'Esteron, commune AIGLUN	Truite fario
Ruisseau de la Faye	Source, commune LE MAS	Confluence avec l'Esteron, commune SAINT-AUBAN	Truite fario
Gironde, et ses affluents	Source, commune LE MAS	Confluence avec l'Esteron, commune AIGLUN	Barbeau méridional ; Truite fario

Bassin des PAILLONS

Banquière (Gabre et ruisseau de Ste Claire)	Point coté 547, vallon de Peloubier à l'extrémité du vallon de Peloubier, commune LEVENS	Confluence avec le Ruisseau de Revesté, commune LEVENS	Barbeau méridional
Paillon de Nice	Confluence des Paillons de Contes et de l'Escarène, commune CANTARON	Amont du Paillon couvert, Seuil Anatole France commune NICE	Barbeau méridional
Paillon de Contes yc vallon de Planfae	Source, commune LUCERAM	Confluence avec le Paillon de l'Escarène, commune CANTARON	Barbeau méridional
Paillon de l'Escarène, ses affluents et sous affluents	Source, commune LUCERAM	Confluence avec le Paillon de Contes, commune CANTARON	Barbeau méridional

Bassins COTIERS EST

Magnan, et ses affluents	Pont de la route 914, commune NICE	Amont du Magnan couvert, commune NICE	Barbeau méridional ; Truite fario
Borrigo	Cascade à l'ancienne carrière, commune SAINTE-AGNES	Amont du Borrigo couvert, commune MENTON	Truite fario
Careï	Pont de la RD 2566 sous Castillon, commune CASTILLON	Amont du Careï couvert, commune MENTON	Truite fario
Torrent de Gorbio	Confluence des ravins du Rank et du Ray, commune GORBIO	Amont du Gorbio couvert, commune MENTON	Truite fario

Bassin de la ROYA

Roya, ses affluents et sous affluents	Source, commune TENDE	Frontière italienne, commune BREIL-SUR-ROYA	Barbeau méridional ; Chabot ; Truite fario
Bévère, ses affluents et sous affluents	Source, commune MOULINET	Frontière italienne, commune BREIL-SUR-ROYA	Barbeau méridional ; Truite fario

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE
DE LA FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
 Liste des espèces fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement

ANNEXE 2

Liste 2 Poissons : Inventaire des parties de cours d'eau où la présence de l'espèce considérée a été constatée au cours de la période des dix années précédentes

Espèce concernée : Blennie fluviatile

Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Espèces présentes
Brague	Seuil de St Pierre, en aval Pont de Muratore, commune BIOT	Mer, commune ANTIBES	Blennie fluviatile
Cagne	Seuil de l'ASA du Val de Cagnes, commune CAGNES-SUR-MER	Amont de la couverture urbaine de la Cagne, commune CAGNES-SUR-MER	Blennie fluviatile
Grande Frayère	Pont avenue Francis Tonner, commune CANNES	Limite transversale à la mer, commune CANNES	Blennie fluviatile
Siagne y compris son ancien lit	Seuil aval pont de la D 6007, commune MANDELIEU-LA-NAPOULE	Limite transversale à la mer, commune MANDELIEU-LA-NAPOULE	Blennie fluviatile
Var	Contre-seuil 4, commune NICE	La Mer, commune NICE	Blennie fluviatile

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE
DE LA FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
 Liste des espèces fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement

ANNEXE 3

Liste 2 écrevisses: Inventaire des parties de cours d'eau où la présence de l'espèce considérée a été constatée au cours de la période des dix années précédentes

Espèce concernée : écrevisses à pieds blancs

Bassin du VERDON

Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Espèce présente
Lane	Passage de la RD 5, commune ANDON	Barrage du lac de Thorenc, Commune ANDON	Ecrevisses à pieds blancs
Vallon non dénommé face à la station d'épuration de VALDEROURE	Aval confluence, point coté 1065, commune de VALDEROURE	Confluence avec la Lane rive droite amont STEP, commune VALDEROURE	Ecrevisses à pieds blancs

Bassin de la SIAGNE

Siagne	Confluence Siagne de la Pare, commune ESCRAGNOLLES	Pont des Veyans, commune SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE	Ecrevisses à pieds blancs
Vallon de la Colle	Route N85, commune ESCRAGNOLLES	Confluence avec le vallon de Thiey, commune ESCRAGNOLLES	Ecrevisses à pieds blancs

Bassin du LOUP

Ganière	Pont de la RD 2, commune GREOLIERES	Confluence avec le Loup, commune GREOLIERES	Ecrevisses à pieds blancs
Vallon du Bès	Traversée du sentier de randonnée pédestre (alt. 600), commune COURMES	RD 6, commune COURMES	Ecrevisses à pieds blancs
Loup	Pont de la D603 route de Cipières	Pont de la D503 à Bramafan	Ecrevisses à pieds blancs
Riou de Gourdon	Pont de la RD 3, commune GOURDON	Pont de la RD 2210, commune LE BAR SUR-LOUP	Ecrevisses à pieds blancs

Bassin de la CAGNE

Cagne	point coté 508, commune SAINTJEANNET	Confluence avec le vallon Trigan, commune VENCE	Ecrevisses à pieds blancs
-------	--------------------------------------	---	---------------------------

Bassin du VAR

Vallon de l'Espignole	Confluence avec le ravin de Chavalet, commune VILLARS-SUR-VAR	Confluence avec le vallon de Ripert, commune VILLARS-SUR-VAR	Ecrevisses à pieds blancs
-----------------------	---	--	---------------------------

Bassin du VAR - Sous-bassin de la VESUBIE

Vallon de Duranus	Confluence avec le vallon de l'Affaïa, commune DURANUS	Aqueduc du canal de la Vésubie, commune DURANUS	Ecrevisses à pieds blancs
Vallon de l'Imberguet	Pont de la RD 19, commune DURANUS	Passage du canal de la Vésubie, commune UTELLE	Ecrevisses à pieds blancs
riou de Figaret	Confluence avec le vallon de Bagnolar, commune UTELLE	Confluence avec la Vésubie, commune UTELLE	Ecrevisses à pieds blancs
Vallon de Saint-Colomban	Pont de la route de Gorblaou, commune LANTOSQUE	Confluence avec la Vésubie, commune LANTOSQUE	Ecrevisses à pieds blancs
Riou de Lantosque	Confluence avec le vallon de Baudou, commune LANTOSQUE	Amont de la traversée couverte de Lantosque, commune LANTOSQUE	Ecrevisses à pieds blancs

Bassin du VAR - Sous-bassin de l'ESTERON

Bouyon	Pont de la RD 1, commune BOUYON	Confluence avec l'Esteron, commune LE BROCC	Ecrevisses à pieds blancs
Riou de Collongues	Confluence des vallons de la Cressonnière, de Fontagne et de Mardaric, commune COLLONGUES	Confluence avec l'Esteron, commune LES MUJOLS	Ecrevisses à pieds blancs

Bassin des PAILLONS

Paillon de Contes	Point coté 496, commune COARAZE	Point coté 244, Pont de Rio, commune CONTES	Ecrevisses à pieds blancs
Ruisseau de l'Erbossière et du Gazouil, et ses affluents	Point coté 636 sur le ruisseau des Banquettes, commune PEILLE	Confluence du ruisseau de l'Erbossière avec le Paillon de l'Escarène, commune PEILLE	Ecrevisses à pieds blancs

Bassin de la ROYA

Bévéra	Pont du quartier St Etienne ; Point coté 331, commune SOSPEL	Frontière italienne, commune SOSPEL	Ecrevisses à pieds blancs
Bévéra	Cascade du Piaon, commune SOSPEL	Confluence avec le vallon de Braus, commune SOSPEL	Ecrevisses à pieds blancs
Vallon de Bassera	Confluence du ruisseau de Giaquèra ; point coté 649, commune BREIL-SUR-ROYA	Confluence avec la Bevera, commune SOSPEL	Ecrevisses à pieds blancs
Vallon de la Nièya	Confluence des vallons de la baisse de Levens et de Callécastagna, commune SOSPEL	Confluence avec la Bevera, commune SOSPEL	Ecrevisses à pieds blancs
Merlansson	Alt 820, commune CASTILLON	Confluence avec la Bevera, commune SOSPEL	Ecrevisses à pieds blancs
Ruisseau de Caraviéïa	RD54 ; point coté : 684, commune SOSPEL	Confluence avec le Merlansson, commune SOSPEL	Ecrevisses à pieds blancs
Ruisseau de Braus	Source, commune SOSPEL	Confluence avec la Bevera, commune SOSPEL	Ecrevisses à pieds blancs
Ruisseau Guiou	Pont de Fountan, commune LUCERAM	Confluence avec la Bevera, commune SOSPEL	Ecrevisses à pieds blancs
Roya	Pont de la RD 6204 à l'aval des gorges de Saorge, commune SAORGE	Confluence du ruisseau Audin ; point coté 152, commune BREIL-SUR-ROYA	Ecrevisses à pieds blancs
Vallon de Ciavondola	Pont de la RD 2204 ; point coté 673, commune BREIL-SUR-ROYA	Confluence avec la Lavina, commune BREIL-SUR-ROYA	Ecrevisses à pieds blancs
Vallon de la Maglia	point coté 631, commune BREIL-SUR-ROYA	Confluence avec la Roya, commune BREIL-SUR-ROYA	Ecrevisses à pieds blancs